

Question 4
de la députée Marylène Volpi Fournier et cosignataire concernant
l'aéroport/l'aérodrome de Sion
(en collaboration avec le DET)

Le postulat 4.032 de septembre 2006 avait été accepté. Il demandait d'abord une étude sur les différentes variantes de statut juridique de l'aéroport/aérodrome de Sion. Ensuite, il demandait une étude économique sur les retombées et impacts directs et indirects, positifs et négatifs de l'aéroport/aérodrome de Sion sur les gens, l'environnement et sur la valeur des terrains et du bâti dans le Valais central. Où en est le traitement de ce postulat et surtout le traitement de l'étude?